



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

TERMES DE RÉFÉRENCE

Point Focal – Protection contre l'Exploitation et les Abus Sexuels (PEAS) au niveau de l'ONG ARDIL

I. Contexte et justification

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels constitue une priorité pour toutes les organisations œuvrant dans l'humanitaire, le développement et la société civile. La mise en place d'un Point Focal PEAS est essentielle pour assurer la prévention, le signalement et la gestion appropriée des cas liés aux abus et exploitations sexuels, en cohérence avec les standards internationaux, les politiques internes de l'organisation et les obligations légales nationales.

II. Objectif de la mission

Assurer au sein de la structure un mécanisme fonctionnel de prévention, de détection, de signalement et de suivi des cas d'exploitation et d'abus sexuels, en garantissant la confidentialité, la sécurité et la dignité des victimes.

III. Rôle et responsabilités du Point Focal PEAS

3.1. Prévention et sensibilisation

- Diffuser et expliquer la politique de protection contre l'exploitation et les abus sexuels à l'ensemble du personnel, partenaires, collaborateurs et communautés cibles ;
- Organiser régulièrement des sessions de sensibilisation auprès des employés, bénévoles, prestataires et bénéficiaires ;
- Veiller à ce que tous les nouveaux recrutés soient formés sur les principes PEAS dès leur intégration et assurer une formation continue pour tous.

3.2. Mécanisme de signalement

- Mettre en place et maintenir des canaux de plaintes sûrs, accessibles et confidentiels (boîtes à suggestions, numéros verts, entretiens directs) ;
- Recevoir et documenter de manière sécurisée les plaintes et allégations liées aux abus et exploitations sexuels ;
- Garantir la confidentialité et la protection des victimes, témoins et auteurs présumés jusqu'à la conclusion des enquêtes.

3.3. Coordination et suivi

- Travailler en étroite collaboration avec la direction et le comité de protection de l'organisation ;
- Transmettre les plaintes aux instances compétentes conformément aux procédures internes et aux obligations légales ;
- Participer aux réunions de coordination PEAS avec les partenaires et acteurs externes (clusters, réseaux, autorités locales, etc.) ;
- Assurer le suivi des cas, y compris le référencement vers les services d'appui médical, psychosocial et juridique.

3.4. Renforcement des capacités

- Identifier les besoins de formation du personnel sur les thématiques PEAS ;
- Proposer et coordonner des ateliers de renforcement de capacités ;
- Mettre à jour les outils et documents liés à la PEAS.

IV. Profil requis

- Expérience confirmée dans le domaine de la protection, de la gestion des plaintes, du genre, des droits humains ou du travail humanitaire ;
- Connaissance approfondie des principes de protection et des standards humanitaires ;
- Compétences en communication, médiation et accompagnement psychosocial ;
- Discréetion, impartialité, sens de l'éthique et du respect strict de la confidentialité ;



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

- Capacité à travailler en équipe et à collaborer avec divers acteurs internes et externes.

V. Durée et cadre de la mission

- Mandat d'une durée initiale de **12 mois renouvelables**, selon les performances et les besoins de l'organisation ;
- Rattachement hiérarchique direct au Coordinateur Exécutif de l'ONG ARDIL.

VI. Produits attendus

- Un plan annuel de prévention et de sensibilisation PEAS ;
- Rapports trimestriels de suivi des activités de prévention et de gestion des plaintes ;
- Rapport consolidé de fin de mandat avec recommandations.

VII. Modalités de nomination

- Les Points Focaux PEAS sont désignés par la Direction de l'organisation, après un processus interne de sélection.
- La nomination est officialisée par une note de service ou une décision administrative interne.

Préparer par :

Le Coordinateur Exécutif

Mahamane Elhadj Yattara
0022373022784



Approuvé par :

Le Président

Abdel Hamid Maiga
0022366982581

